

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
14	18

CD

Date de la convocation
03 mars 2023

Objet de la délibération

**AUTORISATION
DONNÉE
AU
MAIRE
D'ESTER EN JUSTICE
DANS LE CADRE
DE LA PROCEDURE
DE SAISINE
DU JUGE DE
L'EXPROPRIATION
---000---
AFFAIRE
BLANCHARD**

Délibération Affichée le
13/03/20
Transmise en Préfecture le
13/03/2023

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 09 MARS 2023



DELIBERATION N° 33

DU

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt-trois et le neuf mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- ↪ Mme GONZALVO Vanessa qui a donné procuration à Mme MATON Karine.
- ↪ Mme PERROTIN Karine qui a donné procuration à Mme CARIAT Christine
- ↪ M. PORTAL Jocelyn qui a donné procuration à M. CHANEAC Guy.
- ↪ M. SARTEL Jean-Michel qui a donné procuration à Mme MOUSSET Fabienne.
- ↪ Mme VILLANUEVA Christelle, absente excusée.

Mme CARIAT Christine a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération N° 5 en date 04 juin 2020, il lui a été donné délégation pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou pour défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

Monsieur Maire rappelle que par délibération N° 08 du 08 septembre 2022, la commune a décidé d'exercer son droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles sur le bien cadastré section W N° 24, lot N° 01, appartenant à M. et Mme BLANCHARD Jean-Pierre et Nadine.

Il indique au conseil municipal que Monsieur et Madame BLANCHARD par courrier en date du 31/10/2022 ont décidé de refuser la proposition de la commune et de maintenir le prix et les conditions mentionnés dans la déclaration d'intention d'aliéner N° 22/0337.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans la cadre de la délégation qui lui a été consentie, il a décidé de saisir le juge de l'expropriation afin que ce dernier fixe le prix judiciaire de ce bien.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice et représenter la commune dans cette affaire.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire le conseil municipal :

- 18 voix pour.

AUTORISE Monsieur le Maire à ester en justice et à prendre toutes les mesures nécessaires afin de représenter la commune dans la procédure de saisine du juge de l'expropriation en vue de la fixation du prix judiciaire du bien appartenant à M. et Mme BLANCHARD.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

La secrétaire
CARIAT Christine

Le Maire
MAZAUDIER Jean-Claude

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20230309-DE33-09MARS2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2023
Affichage : 13/03/2023